

2024 – Entreprendre Ensemble – La Clause Sociale – PLIE du Dunkerquois

Objectifs de l'action :

- Assurer un partenariat de proximité avec les donneurs d'ordre publics et privés pour identifier les opérations susceptibles de créer des opportunités d'insertion professionnelle pour les participants du PLIE, et d'aider au montage puis au suivi de la clause insertion dans les marchés ciblés.
- Assurer aussi un rôle d'accompagnement des entreprises de toutes tailles et tous secteurs dans la réalisation et le suivi des engagements d'insertion. Ceci se traduit notamment par :
 - Un appui-conseil au recrutement pour l'accès aux mesures emploi / insertion : solutions de recrutement (embauche directe, sous-traitance, GEIQ ...), contrats accessibles (contrats aidés du secteur marchand et non marchand, mesures d'alternance ...);
 - Une aide au repérage et au recrutement de demandeurs d'emploi issus de parcours du PLIE
- Anticiper les besoins en compétences des entreprises attributaires des marchés. Cette gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit permettre d'orienter les parcours d'insertion vers les possibilités d'emploi identifiées au regard des opérations récurrentes, ou des chantiers à venir.

De cette analyse, un travail est réalisé pour identifier par corps de métier les compétences disponibles dans les viviers de demandeurs d'emploi, et les manques à combler pour répondre de manière efficace et rapide aux recruteurs.

Des actions de formation préalables aux phases de recrutement des entreprises peuvent ainsi être mise en œuvre pour mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi.

- Générer des offres sur les Marchés Publics et Privés pour favoriser les positionnements des participants du PLIE correspondant aux critères d'entrée en Clause.
 - La Facilitatrice travaille avec la Candidathèque pour repérer et mobiliser les participants sur des offres Marchés Publics (Niveau 1).
 - Elle propose aussi aux entreprises utilisatrices de la Clause des participants positionnés par des CIP d'antennes du PLIE (Niveau 2). La facilitatrice et/ou la responsable prend contact avec le participant par téléphone pour vérifier son parcours professionnel, sa motivation, son éligibilité et l'adéquation entre le profil du candidat et l'offre d'emploi. Toutes les candidatures proposées par les conseillers des antennes sont étudiées et vérifiées en amont avant proposition à l'employeur.
- Animer le partenariat local pour le bon déroulement et le développement de la clause sociale.

L'équipe clauses travaille avec différents partenaires (France Travail, Département, agences intérimaires, structures de l'IAE, etc...) pour repérer des profils de candidats éligibles aux clauses. La chargée de projet et la facilitatrice travaillent par exemple en direct avec les agences intérimaires pour étudier la possibilité de faire financer des formations courtes pour que les participants puissent accéder aux offres d'emploi générées par les marchés clausés et les faire monter en compétences, permettant ainsi de répondre aux besoins des entreprises.

Des comités techniques et/ou de pilotages sont organisés avec les partenaires du territoire. Durant ceux-ci, la chargée de projet présente les actions menées dans le cadre des clauses d'insertion, les projets à venir (chantiers), l'actualité, les plans d'actions mis en œuvre et les actions de sensibilisation et de repérage menées auprès des publics. Ces temps d'échanges permettent de rendre compte de l'activité mais également de travailler collectivement pour favoriser la mise en œuvre de vrai parcours d'insertion pour les participants, de travailler sur les réponses à apporter aux entreprises attributaires des clauses pour les aider à respecter leurs engagements en termes d'insertion.

- Coordonner le suivi dans l'emploi des participants dans le cadre des Clauses Sociales avec les conseillers de la Candidathèque qui assurent l'accompagnement des participants.

- La responsable et la facilitatrice effectuent le suivi à l'emploi des participants. Des échanges réguliers par téléphone et/ou par mail sont effectués entre l'équipe clauses et les entreprises et/ou agences intérimaires qui portent les contrats de travail pour effectuer le suivi dans l'emploi des participants. De manière occasionnelle, par exemple lors de visites sur les chantiers, un suivi est effectué pour s'assurer du bon déroulement du parcours du participant

- D'intégrer les données dans le logiciel CLAUSE, relié à la base VieSION Evolution.

Afin de pouvoir rendre compte de l'exécution de la clause d'insertion auprès des donneurs d'ordre, mais aussi des entreprises et des prescripteurs, le facilitateur devra en outre intégrer toutes les données relatives aux entreprises, bénéficiaires, contrats de travail dans un logiciel de suivi des clauses intitulé CLAUSE. Des connexions seront établies entre CLAUSE et VieSION qui retrace les parcours des participants du PLIE.

Cela nécessite :

- Une connaissance des marchés publics et du processus des clauses sociales d'insertion
- Une connaissance des publics en difficultés d'insertion et des principes, méthodes de fonctionnement d'un PLIE
- Une capacité de mobilisation des partenaires locaux et connaissance de ces derniers

Contenu de l'action :

Sécurisé juridiquement par le Code des Marchés Publics, la clause sociale facilite dans les territoires l'accès à l'emploi de personnes issues de parcours d'insertion du PLIE.

Pour animer et gérer les clauses sociales, le territoire a besoin de personnes ressources dont les missions principales sont de faciliter la coordination de ce dispositif et d'être l'intermédiaire entre toutes les parties liées à la mise en œuvre de la clause dans les marchés (donneurs d'ordres, entreprises, organismes de l'IAE, organismes de formation, prescripteurs, etc...).

La Responsable des Clauses et la Facilitatrice clauses ont pour mission :

- Développement de la clause dans les marchés publics du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et de la CCHF
 - o Coordonner l'activité des Clauses sur le territoire
 - o Développer la Clause sur le territoire de la CUD et de la CCHF :
 - Etudier les marchés potentiels pouvant intégrer de la clause sociale d'insertion
 - Sensibiliser les maitres d'ouvrage sur l'intégration de la clause sociale d'insertion dans leurs futurs marchés en leur présentant le fonctionnement du dispositif et ses conditions de mise en œuvre
- Développement du partenariat entre les entreprises du territoire et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle
 - o Développer le partenariat et être le lien entre les entreprises, les publics et les structures accompagnatrices
 - o D'aider au développement des marchés de clause spécifique permettant aux entreprises de l'ESS et des SIAE de pouvoir se positionner. Pour cela, des groupes de travail et des réunions sont mises en œuvre avec le club de l'ESS afin de les informer des marchés à venir. Aussi, une plaquette de présentation des structures de l'ESS est présentée par l'équipe clauses auprès des entreprises et des maitres d'ouvrage
- Développement des situations de travail et montée en compétences des participants du PLIE
 - o Anticiper les besoins des entreprises en travaillant sur la préparation et les besoins en formation des publics. L'équipe clauses participe aux réunions de lancement et/ou de préparation de chantiers afin de rencontrer l'ensemble des entreprises et de les informer de l'importance de prendre contact au plus tôt avec l'équipe clauses pour travailler sur les profils de poste et définir leurs besoins. Ce travail pour anticiper les besoins en formation et les métiers sur lesquels il y aura de la demande. L'équipe clauses travaille également en partenariat avec les agences intérimaires pour financer des formations courtes aux participants qui leur permettent ensuite d'être recrutés sur les chantiers clausés.
 - o Capitaliser les heures de clause insertion faites par les entreprises et par les publics : Les heures sont récupérées au fil de l'eau et enregistrées dans un tableau de suivi puis dans le logiciel CLAUSE afin d'être en suivi permanent sur le respect des engagements pris par les entreprises et mieux anticiper les besoins à venir en fonction des heures à réaliser par chaque entreprise.
 - o Rendre compte aux Donneurs d'ordre et aux entreprise attributaires des marchés de la réalisation des Clauses par des bilans réguliers.